



# LA GAZETTE

## DES CAPELLORÉMYENS



La Chapelle Saint Rémy

JUILLET-AOÛT 2025



Fermetures mairie et agence postale :



Exceptionnellement, la mairie et l'agence postale seront fermées le mardi 22 juillet mais ouvertes le mercredi 23 juillet de 9h à 12h.

La Mairie et l'agence postale seront fermées les samedis 26 juillet, 9 août et 30 août..

La mairie et l'agence postale seront également fermées du samedi 9 août au dimanche 17 août, réouverture le lundi 18 août.

Messe : Une messe sera célébrée le samedi 9 août à 18h30.



Fermetures estivales :

Coiffure attitude : du dimanche 3 août au lundi 25 août, réouverture le mardi 26 août.

Epicerie, bar, tabac : Fermé l'après-midi (ouvert le matin) du 4 au 11 août. Puis fermeture du 11 au 18 août. Réouverture le mardi 19 août.

Point lecture : Fermeture du jeudi 24 juillet au lundi 25 août, réouverture le mardi 26 août.

Stationnement rue des Lilas :



Des bandes de stationnement interdit jaunes ont été peintes sur la rue des Lilas. Ces zones sont strictement interdites au stationnement. Seuls les emplacements marqués au sol sont autorisés. Lorsque les stationnements ne sont pas respectés vous compliquez la circulation (encombrement de la rue), vous mettez les riverains en danger s'ils doivent sortir (manque de visibilité). Les forces de gendarmerie peuvent verbaliser en cas de non respect. Merci pour votre bon sens et votre compréhension.

### DATE À RETENIR :

Inauguration de l'accueil périscolaire, visite des bâtiments communaux et des travaux réalisés depuis 2014, le samedi 13 septembre à 10h30.



Départ en retraite : Arnaud Pioger a fait valoir ses droits à la retraite après de longues années passées aux services techniques de la commune. Merci pour son savoir faire et son investissement pour notre commune. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

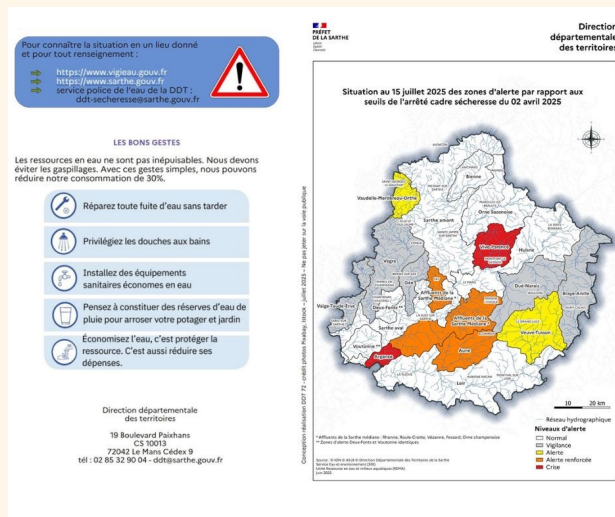
Charlotte Gruel nous a quittés, elle est partie vers de nouveaux horizons professionnels, nous lui souhaitons une bonne réussite pour la suite.

Liv et Jade sont actuellement en renfort pour l'été, nous leur souhaitons la bienvenue.

Incivilités : Un dépôt de déchets sauvage a eu lieu le mardi 15 juillet à l'espace d'apport volontaire sur le parking du cimetière. Cet acte est intolérable et a fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès des services de gendarmerie.



Arrêté préfectoral sécheresse : Pour l'instant notre commune n'est pas concernée. Cependant, préservons la ressource en eau en adoptant les bons gestes. Toutes les informations sur : <https://vigieau.gouv.fr>



## VERNISSAGE FRESQUE DE L'ÉCOLE



## DISTRIBUTEUR DE PIZZAS



La société Just Queen est en redressement judiciaire, tous les distributeurs de la marque sont à l'arrêt. Une décision devrait être prise à la fin du mois de juillet. Merci pour votre compréhension.

## PRÉVENTION NOYADE

~ Baignades ~

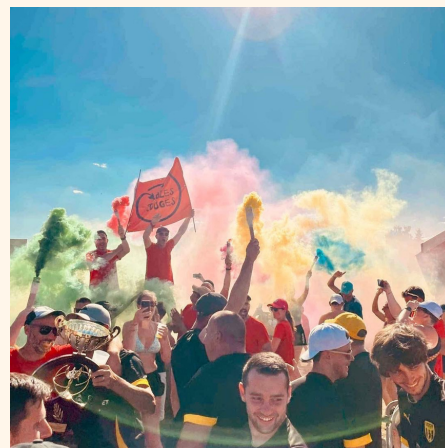
### ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillée.



## FÊTE DE LA COMMUNE ET INTER VILLAGE



Signalez votre absence à la gendarmerie de  
Saint Mars la Brière  
02 43 89 70 04

ou Connerré

02.43.89.00.01

- Signalez à la gendarmerie vos dates de vacances ou vos absences prolongées. À votre demande, elle pourra surveiller votre domicile au cours de ses patrouilles quotidiennes.
- Pensez à bien verrouiller vos portes et vos fenêtres, à fermer les volets.
- Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir les volets dans la journée. Votre domicile doit paraître habité.